

05-03-2019
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

À une séance ordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue au sous-sol du centre récréatif, soit au 47 rue Lavoie, ce cinquième jour du mois de mars deux mille dix-neuf à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Evans Gagnon, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

Le conseiller Gilles Peletier est absent.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

032-03-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants aux Varia:

22.1 Patinoire

22.3 Informations (3)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Dépôt des états financiers 2018 et rapport du vérificateur

033-03-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu d'accepter les états financiers 2018 et le rapport du vérificateur de la firme Mallette tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Mot du maire

Monsieur le Maire fait un survol de certains dossiers en cours.

5. Approbation, adoption et dispense de lecture des procès-verbaux des séances du mois de février 2019

5.1 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019

ATTENDU QUE dès le 6 février 2019, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février était accessible à partir du serveur du conseil sans papier;

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

034-03-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2019

ATTENDU QUE dès le 18 février 2019, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février était accessible à partir du serveur du conseil sans papier;

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

035-03-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2019 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

7. Acceptation des comptes

036-03-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 28 février 2019 totalisant une somme de 37 089,67 \$, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 28 février 2019 pour un total de 16 079,31 \$, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

8. Liste des propriétés pour la Vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier en vertu des articles 1022 à 1060;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis de retard ont été expédiés à ces contribuables, dont un par envoi recommandé en 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune suite n'a été donnée aux avis dans un (1) dossier ayant un solde de plus de 20 \$ totalisant une somme totale de 553,67 \$ incluant les taxes scolaires, dont liste officielle a été déposée sur le serveur du conseil sans papier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ladite liste;

EN CONSÉQUENCE

037-03-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

Que ce présent conseil autorise le directeur général à transmettre l'ensemble des dossiers mentionnés dans ladite liste à la MRC de Kamouraska pour vente de l'immeuble pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

038-03-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

DE DÉSIGNER Marc Morin comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles dont la liste officielle a été déposée sur le serveur du conseil sans papier, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 13 juin 2019;

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais;

QUE la secrétaire-trésorière adjointe madame Diane Jean soit nommée comme substitut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Nomination d'un maire suppléant

039-03-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu

QUE la conseillère Danielle D'Anjou soit nommée maire suppléante pour les quatre (4) prochains mois, soit du 1^{er} mars au 30 juin 2019 inclusivement, et ce avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Ristourne versée de la MMQ

Le directeur général dépose au conseil une correspondance de La Mutuelle des municipalités du Québec relatif à au versement de la ristourne 2018.

12. Renouvellement membre Action Chômage Kamouraska

040-03-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de renouveler notre adhésion à titre de membre d'Action Chômage Kamouraska inc au montant de cinquante dollars (50 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Demande d'autorisation à la CPTAQ de Mme Louise Lévesque pour utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie du lot 5 526 053 du cadastre du Québec

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit donner un avis relativement au projet de construction résidentiel adressée par madame Louise Lévesque, sur une partie du lot 5 526 053 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

MALGRÉ que la municipalité reconnaît qu'il existe des espaces disponibles aux fins de constructions résidentielles dans la municipalité et hors de la zone agricole,

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité ainsi que le Règlement de contrôle intérimaire #134, Relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en milieu agricole.

EN CONSÉQUENCE,

041-03-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

QUE la municipalité de Saint-Gabriel Lalemant:

1. Appuie la demanderesse, Madame Louise Lévesque, dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation de construire une résidence sur une partie du lot 5 526 053 du cadastre du Québec;
2. Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale ;
3. Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Invitation au souper-bénéfice annuel de l'entraide Pascal-Taché

042-03-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu et résolu de décliner l'invitation au souper-bénéfice annuel de l'organisme L'Entraide Pascal-Taché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Citerne Incendie rang Chénard

043-03-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que le contrat soit donné à Transport Pierre Dionne pour les travaux de démolition de l'ancienne citerne et de l'implantation de la nouvelle dans le rang Chénard selon le bordereau de soumission du 19 février 2019 et ce dès que les conditions météorologiques favorables seront présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Dépôt et approbation du rapport financier 2018 de la R.I.P.I.K.O.

044-03-19

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu d'accepter les états financiers de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest tel que déposé, ayant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales pour l'année 2018 de 61 611 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Dépôt et approbation du rapport financier 2018 de la R.I.M.R.K.O.

045-03-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'accepter les états financiers de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest tel que déposé, ayant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales pour l'année 2018 de 37 289 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Embauche d'un consultant en sécurité civile

ATTENDU QUE les 5 municipalités composantes de la Régie désirent faire une mise à jour de leur plan de sécurité civile ;

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Régie et des 5 maires d'offrir aux municipalités est de réaliser leurs mises à jour ;

ATTENDU QUE les honoraires du consultant et les frais d'administration reliés à ce projet seront répartis entre les 5 municipalités;

046-03-19

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu de mandater la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest pour l'embauche d'un consultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Renouvellement adhésion au Carrefour action municipale et famille

047-03-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu de renouveler notre adhésion à titre de membre du Carrefour action municipale et famille et de verser la cotisation annuelle pour l'année 2018-2019 au montant de soixante-seize dollars plus taxes (77 \$), un total de quatre-vingt-huit dollars et trente-huit cents (88,38 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

048-03-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Une commandite de 55 \$ plus taxes applicables à la Société d'Agriculture du comté de Kamouraska pour un placement publicitaire dans son bottin expos 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

22. Varia

22.1 Patinoire

Point soumis par le conseiller Evans Gagnon.

22.3 Informations (3)

Point soumis par le maire René Lavoie.

23. Rapport des conseillers

M. Evans Gagnon, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

24. Période de questions du public

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

25. Levée de la séance ordinaire

049-03-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 21 h 02.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

MARC MORIN, directeur général /
secrétaire-trésorier